

Jours de carence : l'Alsace-Moselle exemptée !

C'est le député UMP du Bas-Rhin, Yves Bur, qui est à l'origine du projet d'instauration, (abandonnée depuis peu par le gouvernement), d'un quatrième jour de carence dans le secteur privé avant le versement des indemnités maladie.

En tant que rapporteur du budget de la sécurité sociale, le député alsacien, devenu célèbre pour sa « croisade » contre le tabagisme, avait proposé, dans un amendement, cette mesure de rigueur devant permettre d'économiser 200 millions d'euros par an. Et réduire ainsi, modestement, le « trou » de la sécu.

Le projet de loi de financement initial de la sécurité sociale pour 2012 prévoyait de réduire le taux de remplacement des indemnités journalières. « Une baisse des indemnités aurait pénalisé les assurés sociaux durant toute la durée de l'arrêt maladie, alors que l'allongement de la carence se limite à un jour », a-t-il expliqué hier à L'Alsace. En fait, l'astucieux Yves Bur savait bien que cette mesure d'austérité ne pénaliserait pas ses électeurs. Le régime local d'assurance maladie hérité de l'époque de Bismarck ne comporte, en effet, pas de délai de carence pour les salariés. En Alsace-Moselle, ces jours restent à la charge des employeurs.

En fin de compte, les fonctionnaires seront les dindons de cette farce. Explication : par souci d'équité, le gouvernement a institué, par une modification de la loi, un jour de carence dans la fonction publique. Comme les fonctionnaires ne pourront pas bénéficier, contrairement à de très nombreux salariés du privé, de la prise en charge de cette carence par leur employeur ou un régime complémentaire, ils ne pourront pas échapper à cette ponction.

Il est peu probable que le gouvernement cherche à étendre, par une autre modification législative, cette mesure à l'Alsace-Moselle. « On ne peut pas changer un élément du droit local sans remettre tout l'édifice en question », estime Daniel Lorthiois, président du régime local de l'assurance-maladie, pour qui cette mesure d'économie ne sera « pas efficace ».

Daniel Lorthiois s'élève, par ailleurs, contre les accusations de « fraude sociale ». « En Alsace, 8 % seulement des arrêts de travail contrôlés ne sont pas justifiés », a-t-il confié.